



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 59607

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en République démocratique du Congo (RDC). Une commission d'enquête mandatée par le Conseil de sécurité de l'ONU s'apprêterait à rendre public un rapport accusant alliés et ennemis de la RDC de se livrer à un pillage systématique et organisé des richesses de ce pays déchiré par la guerre. Le Zimbabwe, l'Ouganda ou le Rwanda, pays rivaux et impliqués dans le conflit, figureraient en tête de liste de ces profiteurs. De plus, ce pillage organisé par ces Etats tiers africains serait accompagné de violations flagrantes des droits de l'homme comme par exemple l'usage de prisonniers des forces congolaises à des travaux forcés dans les mines. Compte tenu, à la fois, de ces éléments et de la place prééminente occupée par la France au sein des instances diplomatiques internationales, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelle politique notre pays compte adopter afin que soit mis un terme rapide à la situation dramatique relevée par la commission d'enquête mandatée par le Conseil de sécurité de l'ONU en République démocratique du Congo.

Texte de la réponse

Le secrétaire général des Nations unies a remis le 12 avril dernier au Conseil de sécurité le rapport du groupe d'experts que ce dernier lui avait demandé d'établir, pour examiner les activités d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (RDC), et étudier les liens existant entre cette exploitation et la poursuite du conflit. Beaucoup d'observateurs ont reconnu la qualité et le sérieux du travail qu'ont accompli les membres du groupe d'experts. Ceux-ci ont d'ailleurs fait preuve d'un courage certain dans l'exercice de leur mission, face aux menaces dont ils ont été l'objet. Ce rapport bien documenté apporte une contribution essentielle au processus de paix en cours en RDC. Il met notamment en lumière la manière dont le pillage massif auquel se sont livrées les armées « non-invitées » rwandaises, ougandaises et, dans une bien moindre mesure, burundaises, a évolué vers une exploitation systématique. Les critiques portent également sur le Zimbabwe, mais dont la présence militaire et la plupart de ses contreparties économiques, n'interviennent pas en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC. Le travail des experts conduit à s'interroger sur les motivations réelles de l'occupation armée d'une large partie du territoire de la RDC par trois états voisins, qui ne peuvent manifestement plus justifier leur action par le seul et légitime souci de défendre leurs frontières contre les incursions d'éléments rebelles. Il semble bien, au contraire, qu'en RDC comme dans d'autres pays d'Afrique, l'exploitation illégale des ressources naturelles ne soit, pour certains belligérants, pas seulement un moyen de financer leurs acquisitions d'armements, mais aussi un but de guerre et la cause économique de la poursuite du conflit. Le rapport souligne à cet égard, dans ses conclusions, que « la volonté de résussir en affaires l'emporte maintenant sur le souci de la sécurité. Seul le peuple congolais est perdant au regard de cette gigantesque entreprise ». Trois mois supplémentaires ont été donnés aux experts pour compléter leur rapport (qui ne portait que sur une partie des informations recueillies), examiner les observations des gouvernements qui y sont cités, et soumettre des recommandations au Conseil de sécurité. La France, qui vient de conduire, entre le 16 et le 25 mai dernier, une mission du Conseil de sécurité à Kinshasa et dans tous les pays de la région impliqués dans ce conflit, entend accorder la plus grande attention aux

recommandations du groupe d'experts, afin d'inciter les Etats mis en cause dans le rapport à mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour mettre un terme définitif à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC. S'agissant de la situation des droits de l'homme en RDC, le dernier rapport du rapporteur spécial des Nations unies, M. Garreton, a confirmé les informations alarmantes communiquées par plusieurs organisations non gouvernementales. M. Garreton y indique que des violations y sont quotidiennement perpétrées sur tout le territoire. La poursuite de la guerre, la présence en RDC de multiples milices armées et l'occupation de près de la moitié du territoire par des troupes étrangères contribuent à dégrader davantage une situation qui, même en temps de paix (mai 1997 - août 1998), était déjà fort insatisfaisante. Les difficultés sont aggravées par les conséquences humanitaires du conflit (déplacements de populations, maladies et malnutrition) et ses répercussions sociales (exacerbation des rivalités ethniques dans le Kivu et la Province orientale). Selon le rapporteur spécial, les violations des droits de l'Homme sont commises sur l'ensemble du territoire, mais de façon plus systématique et plus accablante dans les zones occupées par les groupes rebelles et leurs alliés étrangers. Pour mettre fin à l'impunité qui prévaut dans le pays, la France a déjà eu l'occasion de marquer son soutien à l'envoi d'une commission d'enquête internationale sur les massacres et atrocités perpétrés en RDC et à la traduction en justice des responsables présumés de ces exactions. Le Conseil de sécurité a demandé, dans sa résolution 1291 (24 février 2000), « qu'une enquête internationale soit consacrée à tous les massacres perpétrés sur le territoire de la RDC et alentour, en vue de traduire les responsables en justice ». Cette enquête a été jusqu'à présent retardée en raison des conditions d'insécurité prévalant dans le pays. Le déploiement, prévu par la résolution 1341 du Conseil de sécurité (22 février 2001), des 2 500 hommes de la composante militaire de la mission d'observation des Nations Unies au Congo, constitue à tout le moins un préalable indispensable à l'envoi d'une commission d'enquête sur le terrain. L'envoi de cette commission demeure toutefois suspendu, faute de garanties concrètes, de la part des belligérants, quant à la sécurité et à la liberté de mouvement des enquêteurs. La priorité reste donc aujourd'hui de convaincre toutes les parties à ce conflit de mettre effectivement en oeuvre les engagements auxquelles elles ont souscrit.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59607

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1881

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3952